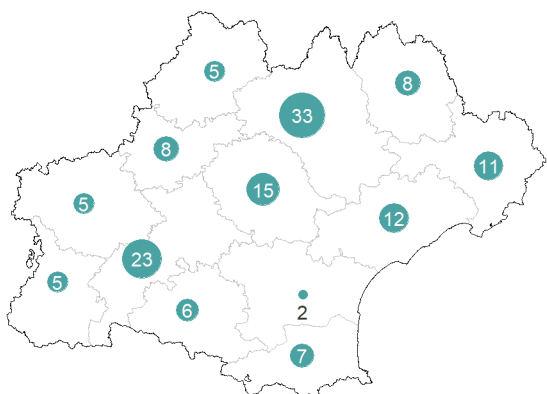


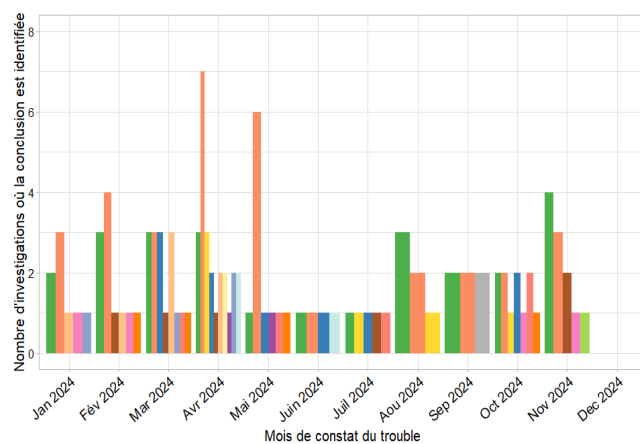


## Bulletin trimestriel JANVIER 2025 OMAA Occitanie

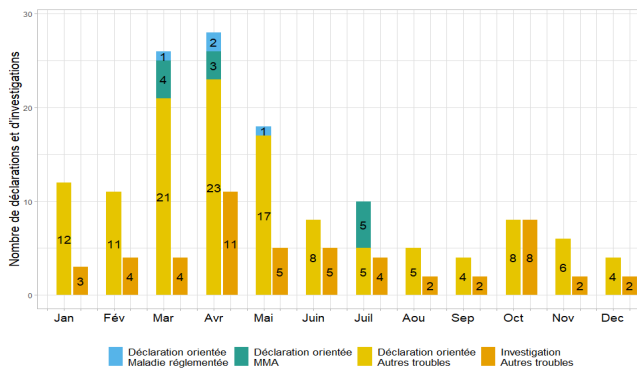
### Bilan OMAA 2024



Nombre de déclarations à l'OMAA par département en 2024 en Occitanie



Pour plus de données par département vous pouvez contacter : [omaaoccitanie@gmail.com](mailto:omaaoccitanie@gmail.com)



Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles en 2024 en Occitanie

Répartition mensuelle des diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=114) sur 50 troubles orientés Autres troubles constatés en 2024 en Occitanie (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs diagnostics/suspensions)

- Varrose
- Virose(s)
- Loque(s)
- Famine/Carences/
- Nourrissement insuffisant
- Erreur(s) zootechniques
- Intoxication
- Prédation frelon asiatique
- Colonie(s) bourdonneuse(s)/orpheline(s)/Echec de remérage
- Essaimage(s)/Remérage
- Nosémose
- Mycose(s)
- Reine défailante
- Acarapidose
- Fausse teigne
- Aucune anomalie lors de la visite

## Rappel sur le dispositif OMAA

Les apiculteurs ou toute autre personne (TSA, Vétérinaires) constatant **un évènement de santé** dans un rucher sont invités à contacter le guichet unique régional au **05 31 60 91 91** pour déclarer les troubles observés, auprès d'un vétérinaire formé en apiculture – pathologie apicole. Ce dernier est chargé d'orienter les cas vers les dispositifs adaptés.

Des investigations peuvent ainsi être mises en œuvre via le **dispositif de surveillance des maladies réglementées, le dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles** adultes avec suspicion d'intoxication (**Ces deux orientations sont gérées par la DDecPP et le SRAL**). Pour plus de précisions rendez-vous sur le lien suivant : <https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>.

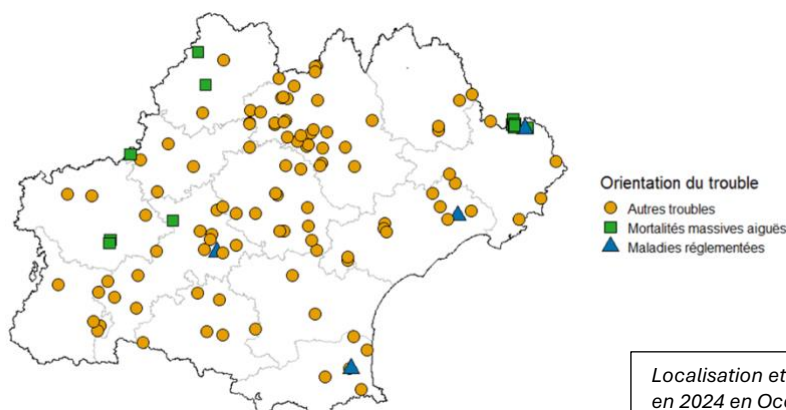
Dans le cadre de la surveillance des « **Autres troubles** », dispositif géré par le GTV Occitanie, **les investigations pourront être réalisées par des vétérinaires en binôme avec un TSA**. Les informations récoltées de manière anonyme via les déclarations et les investigations permettent d'alimenter l'OMAA pour une valorisation collective des données.

Vous constatez **des affaiblissements de colonies d'abeilles** (anomalies du couvain, anomalies morphologiques ou comportementales des abeilles...) **ou des mortalités de colonies d'abeilles** : **contactez rapidement l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère OMAA Occitanie**.

- Un guichet à votre écoute 7 jours sur 7 toute l'année
- Une prise en compte de votre déclaration par un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
- Une visite de votre rucher si nécessaire
- Des analyses pour étayer le diagnostique
- Un retour individualisé

**Pour comprendre ce qui impacte vos colonies** : Varroa destructor, frelon asiatique, loques, virus, intoxication, problèmes zootechniques...et pour **participer collectivement** à une meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère.

**Ce dispositif est entièrement pris en charge par l'état : la déclaration, les investigations ainsi que les analyses (sous certaines conditions).**

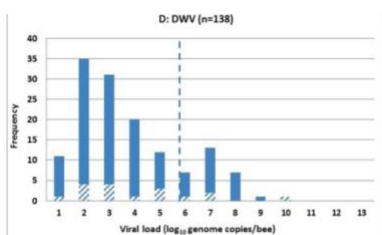


Localisation et orientation des troubles constatés en 2024 en Occitanie

Nous vous rappelons le numéro unique de l'OMAA afin de déclarer tout affaiblissement, dépopulation, maladie du couvain ou mortalité : **05 31 60 91 91**. Vos déclarations sont importantes pour avoir des données épidémiologiques et comprendre mieux les problèmes de santé rencontrés

## Focus cas clinique : DWVB

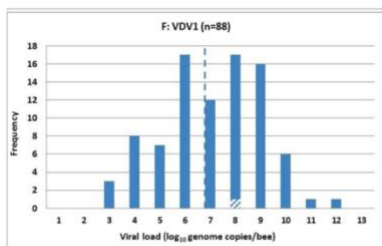
**Le virus des ailes déformées se trouve dans tous les stades de développement de l'abeille (de l'œuf à l'adulte). Les nourrices infectées transmettent le virus aux jeunes larves, les abeilles adultes se transmettent le virus lors de la trophallaxie. Il a été établi que le DWV peut également se multiplier non seulement dans l'abeille mais aussi dans le varroa, (agent de multiplication et de transmission du virus). Il existe deux variants : le DWV-A et le DWV-B (variant le plus récent répandu dans le monde entre 2008 et 2021)**



### DWV-A

Echantillons  $\geq 6 \log_{10}$ /abeille (n=17)

- 53% troubles du couvain
- 35% dépopulation
- 35% ailes déformées
- 24% mortalité d'abeilles
- 47% *V. destructor*



### DWV-B

Echantillons  $\geq 7 \log_{10}$ /abeille (n=29)

- 52% dépopulation
- 31% troubles du couvain
- 10% ailes déformées
- 10% mortalité d'abeilles
- 41% *V. destructor*

De nouvelles données provenant d'Allemagne, d'Italie et du Royaume-Uni démontrent que, **non seulement le nouveau variant s'est rapidement étendu, mais qu'il semble remplacer l'ancien variant (A)**. C'est également ce que l'on a pu observer dans la vingtaine d'échantillons envoyés au LDA 39 dans le cadre de l'OMAA Occitanie. **Le variant B passe assez inaperçu d'un point de vue clinique puisqu'on observe seulement 10% d'ailes déformées**

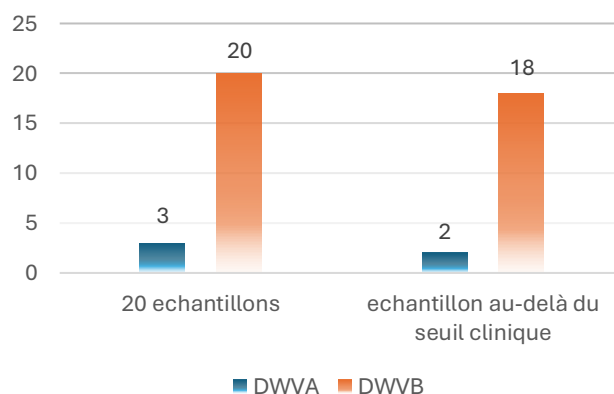
**Le DWV-A serait plus virulent que le DWV-B (Kevill et al., 2019)**

En Occitanie, on a pu mettre en évidence le DWV-B dans une grande majorité des prélèvements envoyés : sur 20 échantillons le DWV-B a été identifié dans tous les prélèvements alors que le DWV-A dans seulement 3 échantillons. Dans 18 échantillons la charge virale était évocatrice d'une infection déclarée.

Pour les apiculteurs, cela signifie qu'une **surveillance** constante des niveaux d'infestation Varroa et le maintien d'un **taux d'infestation faible** dans leurs colonies sont **essentiels pour éviter une forte prévalence du virus des ailes déformées**.

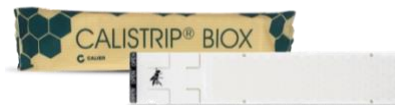
Dans un entretien avec Bee Culture (magazine d'apiculture américain), les auteurs de l'étude soulignent que **le nouveau variant (DWV-B) tue les abeilles plus rapidement et se transmet plus facilement que le DWV-A**. Ils identifient clairement le DWV comme la plus grande menace pour les colonies d'abeilles

### RÉSULTATS DWV DU LDA 39 SUR LES ECHANTILLONS ENVOYÉS EN 2024



## Actualités

**CALISTRIP BIOX** : Un nouveau médicament acaricide vient d'obtenir une AMM en France, il s'agit du Calistrip Biox, commercialisé par le laboratoire Calier, mais indisponible pour l'instant. (Accessible en 2026 ?)



Ce **médicament à base d'acide oxalique dihydraté** sous forme de **lanières**, va permettre d'alterner les traitements. Il peut être utilisé en **apiculture biologique**. **Selon la RCP « pour une efficacité optimale, le médicament vétérinaire doit uniquement être utilisé lorsque le couvain est absent ou à son plus faible niveau »**. Le mode d'action du produit se fait uniquement par contact direct (le produit doit être appliqué **lorsque les abeilles sont encore actives, hors grappe hivernale**).

**APIVAR** : nouveaux conditionnements. Une variation d'AMM a été obtenue pour l'APIVAR, le produit restant inchangé dans sa formulation. Cette modification concerne des **améliorations pratiques pour mieux répondre aux besoins des apiculteurs**. Celui-ci sera **conditionné en sachet de 4 / 10 ou 60 lanières** (ce dernier requerra une prescription vétérinaire. Cela est dû à la quantité totale d'amitraz présente dans le sachet).

### Les bonnes résolutions sanitaires pour 2025...

- Je mets en place **une stratégie de lutte contre le varroa** en fonction de mes parcours de production
- Cette année **je compte** les varroas ! 4 dates sont préconisées :

Sortie d'hiver

entre 2 miellées

avant le traitement d'été

après le traitement d'été

- Je **tente le retrait de couvain mâle** dès le printemps. Information sur la pratique : [piégeage couvain mâle](#).
- Cette année je suis scrupuleusement les modalités de traitement varroa **avec AMM**
- **Je traite le varroa assez tôt** (dès juillet)
- **J'alterne mes traitements acaricides avec des molécules différentes** dans la mesure du possible
- Je **surveille l'efficacité** de mes traitements acaricides **et fait un traitement complémentaire en hiver** à base d'AO
- **Je n'hésite pas à contacter les structures apicoles, les TSA, les vétérinaires** pour m'aider dans la gestion sanitaire de mon cheptel
- **Je surveille mes ruches** à chaque ouverture afin de pouvoir détecter l'arrivée des ravageurs *Aethina tumida* ou *Tropilaelaps spp.*

### Les rendez vous à ne pas manquer

**Assemblée Générale Ordinaire de l'ADA Occitanie - 03 février 2025 - Rodez**. Inscription infos, et ODJ sur le lien suivant : [assemblée générale ADA](#)

**Journée contre le frelon asiatique - 25 janvier 2025 - Carcassonne** organisée par le GDSA11 en partenariat avec la section apicole FRGDS Occitanie. Inscription : [gdsafomation@gmail.com](mailto:gdsafomation@gmail.com)

**Journée apicole – 8 février 2025 – Florac** organisé par le GDSA48. Inscription obligatoire au 04 66 49 53 11 ou par mail : [carine.lallemand@cevennes-parcnational.fr](mailto:carine.lallemand@cevennes-parcnational.fr)



**Enquête en ligne** construite en partenariat avec l'ITSAP et 4 autres ADA pour comprendre l'impact du frelon asiatique sur les exploitations apicoles. Le questionnaire diffusé ce mois-ci permettra d'établir un état de lieux pour l'année 2023. Accédez au questionnaire : [impact du frelon à pattes jaunes](#). Un second questionnaire diffusé au printemps prendra en compte l'année 2024.

Ce bulletin a été fait en partenariat avec FRGDS Occitanie, ADA Occitanie et GTV Occitanie